

**Bulletin d'adhésion 2022****Se syndiquer est le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres !****Nom :** **Prénom :**

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tel : 04 / / / / Portable : 06 / / / /

Email personnel :@.....

École :

Fonction : Directeur/Chargé d'école - Adjoint - AESH - TR Brigade - RASED

Echelon : Depuis le / /

Quotité travaillée : Temps plein - Temps Partiel%

Montant des cotisations par année civile

Les collègues à temps partiel paient au prorata de leur temps de service. Si vous êtes dans ce cas, merci de nous contacter.

	Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Classe Normale	Montant dû	PES : 61	124	124	131	137	143	149	155	161	167	180
	Coût réel *	20,74	42,16	42,16	44,54	46,58	48,62	50,66	52,7	54,74	56,78	61,2
Hors Classe	Montant dû		161	173	186	198	210					
	Coût réel *		54,74	58,82	63,24	67,32	71,4					
Classe Excep.	Montant dû		198		230							
	Coût réel *		67,32		75,90							

*** Coût réel après impôts : L'adhésion syndicale donne droit à un crédit d'impôts égal à 66% du montant total de votre versement (même si vous ne payez d'impôts)**

Cotisations Spécifiques	
Directeur/Chargé d'école	supplément + 15 €
PEMF/IMF	
Enseignant spécialisé	
PES	61 €
AVS / EVS / AESH / Contractuel	82 €
Retraité	
M1 et M2 / CUI	20 €
Congé parental / Disponibilité	

Fiche à compléter et à renvoyer à l'adresse ci-dessus accompagnée d'un montant (cf. tableau) de €

- En chèque(s) à l'ordre du SNUDI FO 48.
Chèques dates du jour de l'envoi, avec, au dos la date d'encaissement souhaitée.